

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 344 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 59

À l'alinéa 5, substituer à la date :

« 1^{er} septembre 2015 »,

la date :

« 1^{er} octobre 2012. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rapprocher au 1^{er} octobre 2012 la remise d'un rapport sur la mise en œuvre du FSRIF.